



Cinéastes du Canada : demande de proposition

Création de portraits vidéo honorant les gagnantes et gagnants des GGArts 2025

Le Conseil des arts du Canada et l'Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI) s'associent de nouveau pour rendre hommage aux gagnantes et gagnants des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques. (GGArts)

Nous cherchons à jumeler des cinéastes du Canada aux huit gagnantes et gagnants des prix GGArts 2025 afin de créer des portraits vidéo artistiques (3 minutes maximum, générique inclus) ainsi qu'un extrait promotionnel de 30 secondes.

** Veuillez lire ce qui suit attentivement avant de soumettre votre candidature.**

Chaque vidéo sera un portrait artistique et original d'une gagnante ou d'un gagnant des GGArts 2025. Les cinéastes mandatés pour créer les vidéos conserveront le contrôle créatif total sur celles-ci.

Chaque portrait vidéo rendra hommage aux réalisations d'une gagnante ou d'un gagnant des GGArts et à l'influence de son œuvre sur la vie de gens partout au Canada. Le Conseil se réserve le droit d'utiliser les portraits vidéo à des fins promotionnelles. Les cinéastes conserveront les droits d'auteur et la propriété de leur œuvre.

Que faut-il prendre en considération?

L'annonce publique des gagnantes et gagnants des GGArts 2025 se fera en mars 2025. En tant que candidate ou candidat, vous devez soumettre une proposition basée sur votre style créatif, votre vision et votre traitement d'un portrait artistique. Le comité de sélection choisira huit cinéastes sur la base de ces critères. Chaque cinéaste connaîtra le nom de la gagnante ou du gagnant avec qui elle ou il a été jumelé seulement **après** avoir accepté la commande. Les cinéastes ne devront en aucun cas divulguer le nom de la gagnante ou du gagnant avant la date de l'annonce publique.

Nous encourageons **fortement** les cinéastes à travailler avec un centre de production membre de l'AAMI dans sa région afin de pouvoir accéder à l'équipement et aux installations nécessaires pour produire la vidéo. Les cinéastes **doivent** indiquer comment elles et ils aborderont ces aspects de la production à la section E du Formulaire de candidature.

- Les centres de production doivent être :
 - Qualifiés en tant que centres de production membres de l'AAMI
 - Financés par le Conseil des arts du Canada; ou
 - Des centres de production sans but lucratif.
- Une liste détaillée des centres de production membres de l'AAMI par région est disponible ici : <https://aami.s1.yapla.com/fr/annuaire-des-membres/organization>.

Les cinéastes sélectionnés se verront allouer un budget de 7 500 \$ CA pour produire le portrait vidéo et l'extrait promotionnel. Les candidates et les candidats doivent spécifier comment ce budget sera utilisé à la *section D* du Formulaire de candidature. Si la ou le cinéaste doit se déplacer pour réaliser le tournage, le transport, l'hébergement et une indemnité quotidienne seront payés par le Conseil des arts du Canada, pour la ou le cinéaste et, si nécessaire, une autre personne. Des détails additionnels seront fournis lorsque la ou le cinéaste aura accepté la commande et signé un contrat.

Utilisation des vidéos :

Les cinéastes seront reconnus de toutes les façons possibles comme créatrices et créateurs de ces vidéos. Celles-ci seront montrées sur le site web et les chaînes YouTube du Conseil des arts. De plus, elles seront promues sur les médias sociaux, sur les sites web de nos partenaires et lors d'événements publics. Le Conseil encourage également les cinéastes et les membres de l'AAMI à montrer les œuvres sur leurs sites web et leurs comptes de médias sociaux. Les vidéos seront un élément clé de la campagne nationale visant à promouvoir les gagnantes et gagnants des GGArts 2025 ainsi que les arts visuels, les arts médiatiques et les métiers d'art au Canada.

Budget alloué (max.) : 7 500 \$

Date limite pour la présentation des candidatures : le vendredi 4 octobre 2024



À propos des GGArts

Les GGArts ont été créés en 1999 par le Conseil des arts du Canada et le gouverneur général du Canada. Chaque année, un total de huit prix sont décernés à des artistes pour leur carrière exceptionnelle en :

- **arts visuels** (peinture, dessin, photographie, arts d'impression, sculpture, installation et performance, et architecture)
- **arts médiatiques** (vidéos et cinéma indépendants, nouveaux médias et audio)
- arts visuels et/ou arts médiatiques ou en métiers d'art à titre bénévole ou professionnel (**Prix de contribution exceptionnelle**)
- **métiers d'art** (prix Saidye-Bronfman)

Confidentialité durant le processus de production de la vidéo

La confidentialité de toutes les données et de toute l'information liées à ces projets doit être strictement respectée; celles-ci ne peuvent être divulguées à une tierce partie sans le consentement écrit expresse du Conseil.

Évaluation des propositions

Toutes les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. Mérite artistique
2. Faisabilité

Le Conseil des arts formera un comité interne pour évaluer les propositions. Le Conseil conservera les pleins pouvoirs décisionnels relativement aux propositions qui répondent aux exigences énoncées pour ce projet, et aux éléments probants servant à démontrer le respect de ces exigences. Il est important de souligner que des facteurs géographiques pourraient être pris en considération au moment du jumelage des cinéastes et des artistes.

De plus, le Conseil se réserve le droit, à sa seule discrétion de :

- suspendre en tout temps la demande de proposition;
- n'entamer des négociations avec aucune des réalisatrices ni aucun des réalisateurs qui a soumis sa candidature;
- demander des clarifications ou des renseignements additionnels sur une proposition.

Les cinéastes sélectionnés ne doivent pas soumettre d'autres demandes à un programme du Conseil des arts afin d'obtenir du financement additionnel pour ce projet.

Deux cinéastes peuvent collaborer à un projet. Si une candidature conjointe est soumise, elle doit inclure les noms des deux cinéastes. En outre, si la proposition est sélectionnée, le contrat avec le Conseil des arts du Canada qui en découle doit être signé par les deux cinéastes.

Des questions?

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'équipe de production des vidéos GGArts en écrivant à ggartsvideo@conseildesarts.ca.

Veuillez remplir le formulaire ci-dessous et fournir toute l'information demandée dans **un seul** fichier PDF. Les demandes doivent être envoyées à l'équipe de production des vidéos GGArts à ggartsvideo@conseildesarts.ca.

Date limite pour soumettre une candidature : le vendredi 4 octobre 2024

Date limite pour poser des questions sur le processus de candidature : Midi HNE, le jeudi 26 septembre 2024

Publication des réponses aux questions : le vendredi 27 septembre 2024



Veillez remplir le formulaire suivant.

Date limite pour soumettre la proposition : le vendredi 4 octobre 2024

| SECTION A : Profil | |
|--|--|
| Coordonnées | Nom(s) |
| | Adresse |
| | Numéro de téléphone |
| | Courriel |
| | Site Web |
| | Pseudonymes sur les réseaux sociaux : Instagram, X, Facebook, Autre |
| Curriculum vitae | Études |
| | Trois ou quatre projets récents (expliquez clairement votre rôle dans chaque projet : réalisation, montage, filmage, etc.) 1. 2. 3. |
| Dossier de presse | Lien vers un ou deux articles 1. 2. |
| SECTION B : Sommaire de la proposition et pertinence | |
| Approche Décrivez votre approche unique de ce genre (le portrait vidéo). | (300 mots maximum) |



SECTION C : Calendrier de production

** Vous pourrez modifier le calendrier si on vous sélectionne, à condition de respecter les dates de début et de fin.*

| Ordre du jour | Date limite |
|---|----------------------------|
| Date de début du projet | Semaine du 4 novembre 2024 |
| Rencontre avec la gagnante ou le gagnant | |
| Recherche | |
| Bref rapport (200 mots) confirmant l'approche et le calendrier de production | |
| Tournage | |
| Montage | |
| Livraison du bout-à-bout | Lundi 6 janvier 2025 |
| Postproduction finale | |
| Livraison de la vidéo de 3 minutes, de l'extrait promotionnel de 30 secondes et d'une photo extraite de la vidéo | Vendredi 24 janvier 2025 |

SECTION D : Budget (7 500 \$ maximum, excluant les taxes)

| Coûts | Montant |
|------------------------------------|---------|
| Recherche et production | |
| Tournage | |
| Mixage | |
| Montage | |
| Transport local et/ou déplacements | |
| Frais accessoires | |
| Autre | |
| TOTAL (maximum 7 500 \$) | |

Section E: Documents d'appui

| | |
|--|--|
| <p>Deux films ou vidéos (expliquez clairement votre rôle dans la production de chaque film ou vidéo)</p> | <p>1. Titre du film, Rôle</p> <p>2. Titre du film, Rôle</p> <p>Lien vers deux œuvres cinématographiques ou vidéo antérieures (site de partage de vidéos) :</p> |
| <p>Équipement Une lettre d'engagement du centre de production (incluant le coût des services et de l'équipement établi par le centre de production) <i>ou</i> Si vous ne voulez pas travailler avec un centre de production, vous devez démontrer que vous disposez de toutes les ressources techniques et humaines requises pour le projet.</p> | <p>Incluez une lettre en format PDF <i>ou</i> fournissez vos explications ici :</p> |



Veillez indiquer comment vous avez entendu parler de cette demande de proposition.

Courriel du Conseil des arts du Canada

Courriel de l'AAMI

Réseaux sociaux du Conseil des arts

Réseaux sociaux de l'AAMI Site web du Conseil des arts du

Canada

Site web de l'AAMI

Ami(e)/collègue

Autre (veuillez préciser)

** Nota : Toute l'information concernant ce projet est confidentielle jusqu'à la date de l'annonce en mars 2025, y compris les noms et les lieux de résidence des gagnantes et des gagnants. Seuls les cinéastes sélectionnés connaîtront le nom des gagnantes et gagnants des GGArts avec qui elles ou ils ont été jumelés.*